

Instrument financier pour l'environnement (LIFE+) 2007-2013

2004/0218(COD) - 05/03/2007

Le Conseil a décidé de ne pas accepter les amendements adoptés en deuxième lecture par le Parlement européen en ce qui concerne le projet de règlement concernant l'instrument financier pour l'environnement (LIFE +).

Il a par conséquent décidé de convoquer le comité de conciliation entre le Parlement et le Conseil afin de négocier un texte commun.

LIFE+ vise à apporter un soutien aux mesures et aux projets apportant une valeur ajoutée européenne pour la mise en œuvre, l'actualisation et le développement de la politique et du droit communautaires en matière d'environnement.